

Le crédit social à la chinoise se met en place tout doucement mais sûrement

écrit par Monique B | 6 octobre 2023



APRÈS ART. 4 AC

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2023

N° 914

SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 914

présenté par

M. Alfandari, M. Albertini, M. Batut, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Prndal, Mme Rasch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers et Mme Violland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 AC, insérer l'article suivant:

L. – À titre expérimental et pour une durée de trois ans, France Identité, identité numérique régaliennne développée par le ministère de l'Intérieur, permet l'accès à une plateforme unique, mise en place par l'État, agréant l'accès à l'ensemble des services publics nationaux et locaux, incluant les organismes de sécurité sociale et les organismes en charge des droits et des prestations sociales des citoyens. Cette plateforme permet aux citoyens utilisateurs d'effectuer l'ensemble de leurs démarches administratives et sociales.

Dans le cadre de cette expérimentation, l'État s'appuie sur l'administration et ses moyens et peut recourir aux services de sociétés à capitaux publics dont les données sont hébergées dans des centres de données au sens de l'article L. 32 du code des postes et des communications électroniques, qui se situent sur le territoire national et qui répondent aux normes internationales, européennes et nationales de protection des données personnelles.

L'amendement sur la certification d'identité, à l'initiative de la députée Marie Guévenoux, suscite des inquiétudes quant à la liberté d'expression en ligne.



SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1674)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 914

présenté par

M. Alfandari, M. Albertini, M. Batut, Mme Bellamy, M. Benoit, Mme Carel, M. Christophe, M. Favennec-Bécot, M. Gernigon, Mme Félicie Gérard, M. Jolivet, M. Kervran, Mme Kochert, M. Lamirault, M. Larsonneur, M. Lemaire, Mme Magnier, M. Marcangeli, Mme Moutchou, M. Patrier-Leitus, M. Plassard, M. Portarrieu, Mme Poussier-Winsback, M. Pradal, Mme Rauch, M. Thiébaud, M. Valletoux, M. Villiers et Mme Violland

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4 AC, insérer l'article suivant:

I. – À titre expérimental et pour une durée de trois ans, France Identité, identité numérique régaliennne développée par le ministère de l'Intérieur, permet l'accès à une plateforme unique, mise en place par l'État, agréant l'accès à l'ensemble des services publics nationaux et locaux, incluant les organismes de sécurité sociale et les organismes en charge des droits et des prestations sociales des citoyens. Cette plateforme permet aux citoyens utilisateurs d'effectuer l'ensemble de leurs démarches administratives et sociales.

Dans le cadre de cette expérimentation, l'État s'appuie sur l'administration et ses moyens et peut recourir aux services de sociétés à capitaux publics dont les données sont hébergées dans des centres de données au sens de l'article L. 32 du code des postes et des communications électroniques, qui se situent sur le territoire national et qui répondent aux normes internationales, européennes et nationales de protection des données personnelles.

L'amendement sur la certification d'identité, à l'initiative de la députée Marie Guévenoux, suscite des inquiétudes quant à la liberté d'expression en ligne.

Un amendement controversé au projet de loi de sécurisation de l'espace numérique, proposé par le groupe Renaissance, vise à imposer une certification d'identité à tous les internautes français actifs sur les réseaux sociaux d'ici 2027.

Dans les couloirs de l'Assemblée nationale, un [amendement](#) au sein du projet de loi de sécurisation de l'espace numérique provoque actuellement des vagues de critiques. Porté par le groupe Renaissance, cet amendement propose rien de moins que d'imposer une certification d'identité à tous les internautes français actifs sur les réseaux sociaux d'ici à 2027. Si cette idée a été momentanément écartée en commission, elle refait surface avec force à l'approche du débat prévu pour le 4 octobre.

L'initiatrice de cette proposition, la députée Marie Guévenoux, préconise que cette certification soit réalisée « par un tiers de confiance », qu'il s'agisse d'une entité publique telle que France Connect ou d'une entité privée.

« À titre expérimental et pour une durée de trois ans, France Identité, identité numérique régaliennne développée par le ministère de l'Intérieur, permet l'accès à une plateforme unique, mise en place par l'État, agrégeant l'accès à l'ensemble des services publics nationaux et locaux, incluant les organismes de sécurité sociale et les organismes en charge des droits et des prestations sociales des citoyens. Cette plateforme permet aux citoyens utilisateurs d'effectuer l'ensemble de leurs démarches administratives et sociales. »

Il est intéressant de noter que [Marie Guévenoux n'a jamais travaillé](#). Elle est passée directement des études à la vie politique. Discrète sur sa vie privée, elle déclare être mariée au président du fonds d'investissement [Cinven France](#), SA par action simplifiée à associé unique. Il s'agirait donc de Pierre Estrade, dont le bénéfice net en 2022 de son fonds d'investissement s'élève à 465 800 € pour un chiffre d'affaires de 6 908 500 €. Marie Guévenoux n'a déclaré aucun revenu de ce côté-là. Pour le premier semestre 2022, elle déclare cependant 37 000 € de revenu (73 853 € en 2021, 73 950 en 2020, etc..).

Cinven [a acheté Synlab](#) (pour 2,2 milliards d'euros) qui est le leader européen de la biologie médicale ; les tests Covid, [ils adorent](#). Sans surprise, Marie Guévenoux avait fortement milité [pour le pass sanitaire](#) et les autres mesures liberticides qui allaient avec...

Le Média en 4-4-2

Pour lire la suite de cet article abonnez-vous au Média en 4-4-2 : [[Lien d'abonnement](#)]

par [Yoann](#)

<https://lemediaen442.fr/liberte-dexpression-menacee-vers-une-identification-obligatoire-sur-les-reseaux-sociaux-en->

[france/](#)